

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 12

Nachruf: Rham, Léon de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les C. K. W. ont décidé, en outre, la construction d'une centrale au fil de l'eau, à Wassen, indépendante du groupe des usines à accumulation. Un consortium a déjà été constitué avec les C. F. F., le Crédit Suisse et l'Elektrobank, et le canton d'Uri a octroyé récemment la concession nécessaire.

Ces indications, malgré leur brièveté, permettent de se rendre compte du chemin considérable parcouru en un demi-siècle, par l'une de nos plus importantes entreprises électriques. Lors des fêtes du jubilé, qui ont eu lieu le 29 mai dernier à Lucerne, M. R.-A. Schmidt, président de l'Union des Centrales suisses d'Electricité, a rendu hommage à M. Ringwald, administrateur-délégué des C. K. W., qui, au cours des trente-cinq dernières années, a mis toute son activité au service de cette entreprise et de notre économie électrique. M. Schmidt a rappelé la part prise par M. Ringwald pour étendre l'application de l'électricité à l'agriculture et pour doter le pays d'une énorme réserve d'énergie d'hiver.

M. le conseiller fédéral Ph. Etter a défini le rôle de nos entreprises électriques dans la défense nationale, en insistant tout particulièrement sur l'aspect *spirituel* de leur contribution ; il eut des paroles bien éloignées des polémiques de certains publicistes qui se refusent à voir autre chose, dans les divers projets de grandes accumulations hydrauliques, que les intérêts financiers de l'industrie électrique ! Nous nous plaisons à relever ici cette attitude du porte-parole du Conseil fédéral, qui voue la plus grande attention au développement futur de notre production d'énergie électrique, dans l'intérêt général du pays.

MARCEL MATTHEY.

NÉCROLOGIE

Gaston Mégroz, ingénieur.

1888-1944

Né en 1888, M. Gaston Mégroz fit ses études au Collège, au Gymnase scientifique et à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne où il obtint en 1909 le diplôme d'ingénieur-constructeur.

De 1909 à 1920, il occupa diverses situations en Suisse et à l'étranger : à Munich, au service de la Bahnindustrie AG. (1909-1911) ; à Salonique pour le compte de la maison Dykerhof et Widmann (1911-1913) ; à Brigue, au Chemin de fer de la Furka (1913-1914) ; à Dronero (Piémont) pour la Société Franco-suisse pour l'industrie électrique (1914-1917) ; à Sienne (Toscane), où il prend part à l'étude et à la construction d'un aménagement de chute sur la Merse (1918-1920).

Le 1^{er} mai 1920, M. Palaz engageait M. G. Mégroz au service de la Société pour l'Energie électrique du Littoral méditerranéen, à Marseille. Après avoir participé à des études

et travaux divers, il elabora les projets et dirigea, pour cette société, la construction des centrales thermiques de Sainte-Tulle et de Lingostière ; il assume en outre la direction des travaux de la chute du Bancairon.

M. Mégroz était depuis 1937 chef du Service des travaux, à Marseille, du Groupe du Littoral méditerranéen en remplacement de son chef M. Ed. Carey ; son activité s'étendait ainsi sur sept départements et concernait non seulement

l'entretien, mais aussi l'extension de ce réseau très important de production et de distribution d'énergie. Ce Groupe exploite en effet dix-neuf usines hydroélectriques d'une puissance installée de 230 000 KVA et deux centrales thermiques d'un total de 185 000 CV. Vingt-six grands postes équipés de transformateurs d'une puissance de près de 400 000 KVA alimentent 1660 kilomètres de lignes à 45 000 Volts et au-dessus, et 16 800 kilomètres de lignes à moyenne et basse tension. On mesure aisément les efforts que le maintien en état normal de marche d'un ensemble aussi complexe a nécessité dans la période si difficile de la guerre, où tout manquait, les ouvriers qualifiés, les matériaux, les possibilités de déplacement et de transport.

Le service dont M. Mégroz était le chef était aussi chargé de la construction d'un grand barrage de 100 m environ de hauteur et de l'augmentation de 50 % du débit d'un grand canal de 10 kilomètres environ de longueur, ces derniers travaux devant être poursuivis sans gêner l'exploitation des usines déjà alimentées.

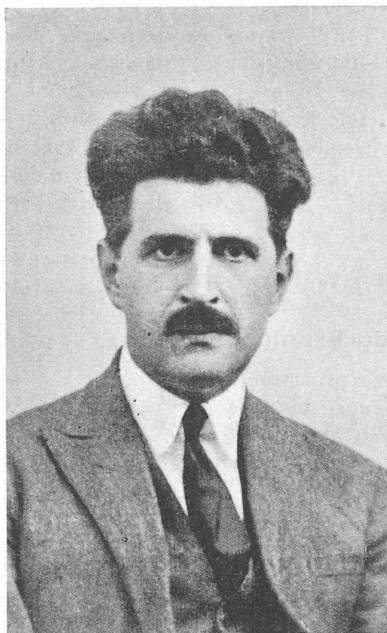
M. Mégroz s'est acquitté de sa très lourde tâche d'une façon très heureuse, sachant vaincre les difficultés techniques ou commerciales grâce à ses connaissances étendues et sa grande valeur professionnelle, son esprit d'ordre et de méthode, sans sens aigu du devoir, son calme et sa parfaite courtoisie. Ses chefs et ses collaborateurs lui portaient tous le même attachement et gardent de lui le regret le plus vif.

Attaqué par derrière en rue, à Marseille, le 20 décembre 1944, au retour de son travail — sans doute par suite d'une tragique méprise, car son caractère affable et droit excluait toute animosité ou compromission — il reçut deux balles dans le dos qui le laissèrent mort sur place, à l'âge de cinquante-sept ans. Il était célibataire. Sa carrière si remplie fait honneur non seulement au défunt lui-même, mais à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne qui le forma et dont il fut un représentant distingué au cours de sa carrière à l'étranger, si brutalement interrompue.

Léon de Rham, ingénieur.

1863-1945

Un nom bien connu du public romand a été effacé par la mort sur la liste de nos aînés : Léon de Rham s'est éteint à quatre-vingt-deux ans, sans souffrances, à peine diminué par l'âge, en pleine possession de sa belle spiritualité. Car il était homme avant d'être technicien : ses connaissances se dou-



GASTON MÉGROZ, ingénieur.
1888-1944

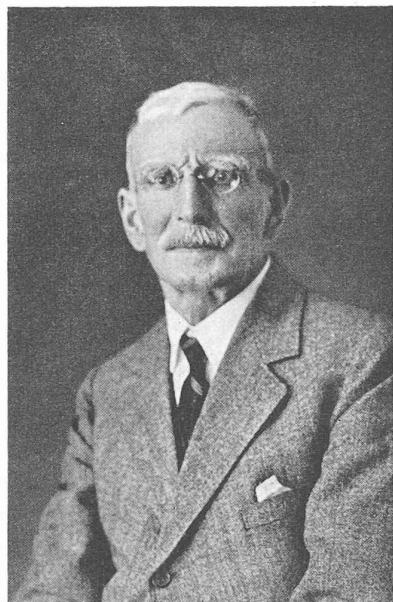
blaient d'une nature noble et généreuse. Ses qualités de cœur lui permettaient d'apporter dans les affaires la manière si rare du gentilhomme. Ceux qui en ont fait l'expérience sous ses ordres ou à ses côtés lui en gardent leur reconnaissance. Son souvenir reste vivant parce qu'il nous laisse l'exemple d'une carrière toute empreinte de dignité.

Sorti de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne en 1885 — avec le diplôme d'ingénieur-constructeur — il débute par la construction de lignes de chemin de fer, d'abord en Espagne et au Portugal, puis à l'Yverdon-Sainte-Croix et participe ensuite aux études du Martigny-Chamonix et de l'Allaman-Aubonne-Gimel.

En 1894, il prend la direction de la nouvelle usine de ciment de Roche, à la modernisation de laquelle il collabore activement à la veille de la guerre 1914-1918. Après vingt-cinq ans au service de la Société des Chaux et Ciments de la Suisse romande, il s'établit à Lausanne en 1919, et siège au Conseil d'administration de cette Société dès 1930.

Il suit avec intérêt et fidélité les séances des anciens élèves de l'Ecole : nous le rencontrons pour la dernière fois à la conférence du professeur Bolomey sur les recherches en matière de béton faites à Barberine, témoignant encore d'une belle fraîcheur d'intelligence, toujours curieux de technicité, toujours prêt à voir le bon côté des événements.

En dehors de sa profession, il a exercé une activité bienfaisante en maint domaine : la commune de Roche, l'Eglise libre vaudoise, l'Asile de vieillards de Chailly, ses anciens collaborateurs et ouvriers ont partagé avec sympathie le deuil de sa belle et nombreuse famille que la vie de Léon de Rham a grandement honorée.



LÉON DE RHAM, ingénieur.
1863-1945

grande et importante partie de la prévention des accidents. Personne ne songe aujourd'hui à modifier cet état de choses.

Ce témoignage des autorités précise bien le rôle éminent joué par l'Association suisse des propriétaires de chaudières vapeur dans le domaine des inspections des installations industrielles. La lecture du rapport signalé ici montre que ce groupement ne limite pas en cela ses travaux ; elle procède à des études techniques, à des expertises et s'est plus spécialement attachée ces derniers mois à l'étude de questions d'actualité d'économie thermique. Quelques-uns des résultats de ces travaux sont donnés à ce rapport.

La Suisse et les pays anglo-saxons.

Une brochure illustrée de 76 pages, avec huit hors-texte en couleurs. Edition OSEC, Lausanne. Prix : 2 fr. 50.

Une des tâches essentielles de l'*Office suisse d'expansion commerciale* est de faire mieux connaître à l'étranger la Suisse, sa production, son travail. C'est dans ce but que l'OSEC édite des revues, des prospectus, des brochures en diverses langues, qu'il produit des films, entretient un service de presse, participe à des foires et expositions, pour ne citer que les activités les plus importantes.

Il vient d'éditer une nouvelle plaquette en anglais, intitulée *Switzerland, Land of Peace and Liberty*. L'édition précédente, parue à l'occasion de l'Exposition internationale de New-York, avait obtenu un vif succès et avait été très rapidement épuisée. La

nouvelle brochure est conçue selon la même formule, mais le texte et l'illustration ont été complètement renouvelés. Rédigée par M. Robert de Traz, elle passe en revue les éléments géographiques, historiques, constitutionnels qui caractérisent notre pays, décrit notre système militaire particulier et souligne le rôle que la Suisse joue sur le plan international au point de vue technique et industriel. Un chapitre particulier est consacré aux relations entre la Suisse et les pays anglo-saxons.

Huit hors-texte en couleurs reproduisent des œuvres de peintres suisses connus dans les pays de langue anglaise.

Die Reibungskennziffer als Kriterium zur Beurteilung von Strassenbelägen, par le Dr E. Zipkes. (Communication de l'Institut de recherches routières de l'Ecole polytechnique fédérale, directeur : M. le professeur Thomann.) Ed. Leemann, Zurich 1944.

Il s'agit des résultats de nombreuses recherches effectuées ces dernières années à l'Ecole polytechnique fédérale dans le but de déterminer les coefficients de frottement des divers revêtements des chaussées.

Ces essais, qui pour la plupart furent des essais de freinage, faits sur routes et en laboratoire avec des appareils nouveaux, spécialement construits à cet effet, montrèrent la complexité du phénomène de frottement des pneumatiques sur les différents types de revêtements. Ils firent apparaître entre autres l'influence très marquée sur la grandeur du frottement de l'élévation de la température causée par le frottement lui-même et dont résulte une modification des

BIBLIOGRAPHIE

Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur. 76^e rapport annuel 1944.

L'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail adressait récemment à cette association, à l'occasion de son 75^e anniversaire, une lettre de félicitation dont sont extraites les lignes suivantes :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les fabriques et dès le début de l'activité des inspecteurs fédéraux des fabriques, c'est-à-dire depuis bientôt soixante-dix ans, les autorités fédérales et l'Association des propriétaires de chaudières ont travaillé en commun et en bon accord dans le domaine de la prévention des accidents dans les exploitations. Le premier rapport des inspecteurs fédéraux des fabriques sur les tournées d'inspection exécutées en commun, mentionne déjà votre association, qui a frayé la voie aux autorités fédérales dans ce domaine. L'ordonnance fédérale de 1897 concernant l'installation et l'exploitation des chaudières à vapeur et des récipients de vapeur, en reconnaissant pour la première fois le caractère officiel des inspections exécutées par votre association, a confirmé et sanctionné un état de choses qui s'était développé petit à petit.

La Confédération a pris une heureuse décision en confiant aux associations indépendantes, créées par l'initiative privée, une